



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie hydroélectrique

Question écrite n° 130794

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les inquiétudes de la filière de la petite hydroélectricité, concernant les dispositions de la loi relative à la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME). L'article 3 de ce texte stipule que le contrat d'achat pour les centrales hydroélectriques déjà existantes sera renouvelé pour une période de quinze ans sous réserve de la réalisation d'un programme d'investissements défini par arrêté. À ce stade, les pouvoirs publics proposent un niveau d'investissement de 850 euros par kW installé. Ce montant demeure beaucoup trop élevé. La fédération Électricité autonome française lui a transmis des propositions qui permettraient de sécuriser la profession. Il s'agirait, d'une part, d'instituer un programme qualitatif, fixant les objectifs techniques permettant d'adapter les investissements à la réalité de la situation de chaque installation, d'autre part, à défaut, de définir un montant d'investissement identique pour toutes les installations qui ne dépasse pas 300 euros par kW installé, et enfin, de prévoir une période suffisante pour réaliser cet investissement (dix ans minimum), à la fois pour faciliter le financement et pour permettre aux partenaires de faire face à la file d'attente. Aussi, et afin de maintenir cette filière particulièrement présente sur nos territoires ruraux et de montagne, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130794

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2368

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)